



Numéro de l'acte	2015-181-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**

### **QUESTION N° 2015-181**

**FINANCES** : Centre Social Jean Ferrat - Avance sur subvention 2016

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian DIRIX

---

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le projet de budget pour l'exercice 2016,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer au Centre Social Jean Ferrat de Arques une avance d'un montant de 90 000 Euros sur la subvention municipale 2016, afin de permettre le bon fonctionnement durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016 et notamment le paiement des différentes charges de l'association (salaires, ...) en l'attente de l'attribution du montant de la subvention lors du vote du budget au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

1° - d'accorder cette avance de 90 000 Euros et d'autoriser le versement dès le début de l'exercice 2016

2° - de prévoir et d'imputer la dépense à provenir de cette décision sur les crédits à inscrire à l'article 6574, fonction 422 du budget 2016

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT